



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

École de pilotes Airways Aviation Academy

Question au Gouvernement n° 1237

Texte de la question

ÉCOLE DE PILOTES AIRWAYS AVIATION ACADEMY

Mme la présidente . La parole est à Mme Stéphanie Galzy.

Mme Stéphanie Galzy . Ma question s'adresse au ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

Depuis des années, le président de la République affirme que la jeunesse est au cœur de son action. Mais à l'aéroport Montpellier-Fréjorgues, dans l'Hérault, cette promesse est aujourd'hui réduite à néant. L'école de pilotes Airways Aviation Academy, ex-Esma, a été placée en liquidation judiciaire. Les conséquences sont d'une violence inouïe : une centaine de jeunes d'une vingtaine d'années sont endettés jusqu'à 100 000 euros, sans diplôme, sans licence professionnelle, sans possibilité de travailler. Abandonnés, sans solution, par l'État.

Ces jeunes n'ont pas échoué. Ils ont obéi. Ils ont cru au discours du mérite, de l'effort, de la formation. Ils ont cru que la République protégerait ceux qui s'engagent. Aujourd'hui, ils découvrent une vérité brutale : en France, on peut être ruiné à vie pour avoir cru à la parole publique.

Monsieur le ministre, ne nous parlez pas de procédure. Ne nous parlez pas de droit commercial. Quand l'État laisse des formations privées capter des fortunes, sans garanties pour les étudiants, puis disparaît quand tout s'effondre, ce n'est plus une défaillance ; c'est une faute politique. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le gouvernement va-t-il, oui ou non, intervenir pour sauver les parcours de ces jeunes ? Allez-vous assumer la promesse présidentielle envers la jeunesse, ou faut-il désormais dire à toute une génération que s'engager, se former et croire en l'avenir est un risque personnel que l'État ne garantit plus ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, *ministre de l'éducation nationale* . Je réponds au nom du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, retenu à Bruxelles.

Merci d'avoir attiré notre attention sur la situation de cette formation, privée et non pas publique – qui n'entre ainsi pas dans le cadre des travaux sur le financement des universités que mènent les ministres Amélie de Montchalin et Philippe Baptiste.

Je comprends que cette formation s'est effondrée, mettant en péril la situation de plusieurs dizaines d'étudiants. Je n'ai pas d'informations précises à son propos. Je vais échanger avec Philippe Baptiste pour voir ce qu'il est possible de faire sur les plans juridique, technique et financier afin d'éviter que ces élèves, inscrits dans des

parcours de formation et qui ont engagé des moyens importants avec leurs familles, ne se retrouvent dans une impasse. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des éléments.

Mme la présidente . La parole est à Mme Stéphanie Galzy.

Mme Stéphanie Galzy . Quand l'État laisse la peur remplacer l'espoir, ce ne sont pas seulement des familles que l'on abandonne, mais la promesse républicaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Galzy](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1237

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 janvier 2026